COMPTES ANNUELS 2026

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2025 au 30/06/2026			Au 30/06/2025
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé I				
Frais d'établissement II				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	16 297	5 713	10 584	12 161
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	18 337	9 710	8 626	11 186
Autres immobilisations corporelles	71 165	29 500	41 664	40 884
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	500		500	500
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III	106 298	44 924	61 375	64 732
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	98 403		98 403	93 434
En-cours de production				16 719
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	896 031	30 932	865 099	872 657
Autres créances	27 593		27 593	10 219
Charges constatées d'avance	17 721		17 721	21 991
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	272 593		272 593	75 117
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 312 342	30 932	1 281 410	1 090 136
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 418 640	75 855	1 342 785	1 154 868
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/07/2025 au 30/06/2026	Du 01/07/2024 au 30/06/2025
			Total	Total
Capitaux propres				
Capital	(dont versé)	30 000	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale			3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			645 046	494 552
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			117 870	153 494
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I			**795 916**	**681 046**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS II				
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				23 011
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			24 264	23 778
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			164 140	136 313
Dettes fiscales et sociales			304 541	231 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			18 009	14 724
Produits constatés d'avance			35 915	44 104
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III			**546 869**	**473 822**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		IV		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)			**1 342 785**	**1 154 868**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)				
(2) Dont emprunts participatifs				

COMPTES ANNUELS 2026

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2026 dont le total du bilan avant répartition est de 1 342 785 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 117 870 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

NEANT

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Changements comptables

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter de 01/07/2025
Les impacts sur les comptes sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :
Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :
Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :
- Présentation du compte de résultat :
Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :
Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans,
- Autres 10 ans,

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Docusign Envelope ID: DBAB9FEC-E940-8A97-8215-12778762735D

A.D.B.M
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros
Siège social : 1039 rue des Houillères 38350 Susville
522 909 142 RCS Grenoble

(ci-après la « **Société** »)

_____

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2026

La soussignée :

Dauphiné Savoie Maintenance Services, société par actions simplifiée, au capital de 1.786.000 euros, dont le siège social est situé 21 avenue de l'Europe 38100 Grenoble, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 537 908 618,

Représentée par Monsieur Mathieu ROGNARD en sa qualité de Président,

Agissant en qualité de seul associé (ci-après l' « **Associé Unique** ») de la Société et à ce titre propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

Rappelle qu'elle est appelée à statuer sur l'ordre du jour ci-après reproduit :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026
- Conventions réglementées
- Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique prend connaissance des documents suivants, lesquels ont été mis à sa disposition au siège social :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2026

Puis l'Associé Unique adopte les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DECISION
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

C2 - Restreint

Docusign Envelope ID: DBAB9FEC-E940-8A97-8215-12778762735D

L'Associé Unique, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice de 117 869,88 euros.

L'Associé Unique **approuve** le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 23 516 euros.

DEUXIÈME DECISION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026

L'Associé Unique **constate** l'existence de sommes distribuables qui s'établissent comme suit :

Résultat de l'exercice	117 869,88 euros
Report à nouveau	0,00 euro
Autres réserves	645 045,63 euros
Primes liées au capital	0,00 euro
Total distribuable	**762 915,51 euros**

L'Associé Unique **décide** l'affectation suivante :

Dotation aux autres réserves : 117 869,88 euros

De ce fait, l'Associé Unique **prend acte** que :

- le poste « autres réserves » sera porté d'un montant de 645 045,63 euros au 30 juin 2026 avant affectation à un montant de 762 915,51 euros au 30 juin 2026 après affectation

L'Associé Unique **prend acte** qu'un dividende total de 5 000,00 euros (soit 8,33 euros par titre) a été distribué au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023, qu'un dividende total de 3 000,00 euros (soit 5,00 euros par titre) a été distribué au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 et qu'un dividende total de 3 000,00 euros (soit 5,00 euros par titre) a été distribué au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

TROISIÈME DECISION
Conventions réglementées

L'Associé Unique **prend acte** qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

QUATRIÈME DECISION
Pouvoirs

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

C2 - Restreint

Docusign Envelope ID: DBAB9FEC-E940-8A97-8215-12778762735D

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Signed by:
Mathieu ROGNARD

Dauphiné Savoie Maintenance Services
Associé Unique
Représentée par Monsieur Mathieu ROGNARD son Président